

[Discours du Président aux Préfets : « J'attends de vous que vous soyez les entrepreneurs de l'Etat »](#)

[Contexte : le Président de la République a réuni ce jour l'ensemble des préfets à l'Élysée pour aborder l'agenda des réformes qui seront mises en œuvre dans les semaines et mois à venir.]

Avec ce discours devant les Préfets, **le Président de la République a souhaité rappeler que la mobilisation de l'Etat et de ses services sont au cœur des transformations profondes qu'il souhaite mener pour ce quinquennat.** C'est par l'implication de tous et à tous les niveaux qu'il sera possible d'agir en profondeur.

Après l'interview au [Point](#) la semaine dernière qui a permis au Président de rendre compte de l'action menée et d'en éclairer le sens, **il a, avec ce discours, restitué la cohérence de l'ensemble de son action, autour de trois grands axes, en rappelant par ailleurs le calendrier de leur exécution.**

**1/ Assurer une meilleure sécurité et une meilleure protection des Français face à la menace terroriste comme dans la vie du quotidien avec :**

- **la sortie de l'état d'urgence cet automne et l'adoption du projet de loi de Sécurité intérieure** qui fera l'objet en 2020 d'une évaluation par les parlementaires afin d'être ajustée et adaptée si nécessaire, car « *la menace change en permanence, [et] il importe que nous puissions évaluer en permanence nos dispositifs* » ;
- **l'amélioration effective de la coordination territoriale des services de renseignements** en partageant mieux l'information pour que tous les préfets en disposent de manière pertinente et ainsi viser « *l'excellence opérationnelle* » ;
- **la révision de la politique de prévention de la radicalisation avec l'adoption d'ici fin 2018 d'un plan national inspiré de plans d'actions établis par les préfets** notamment dans les territoires identifiés comme sensibles. Ce plan national, qui comprendra aussi l'expérimentation d'un centre pour « *les personnes radicalisées sous main de justice* », sera complété par des mesures pour combattre la radicalisation dans les prisons et pour les mineurs de retour de Syrie ;
- la mise en œuvre d'une politique de sécurité du quotidien en adaptant l'organisation et l'action des forces de l'ordre par **la création notamment d'une « police de sécurité du quotidien [qui] consiste à réinventer des réponses adaptées au terrain »** (PR, [tweet](#), 05/09/2017) ;
- **la réforme de la procédure pénale et de la justice, la mobilisation continue contre le risque incendie et le renforcement de la lutte contre l'insécurité routière** avec la présentation cet automne d'un nouveau plan ;
- **la maîtrise de la pression migratoire** par un renforcement de l'aide au développement, la mise en place de partenariats renforcés au-delà de nos frontières, et l'adoption au premier semestre 2018 d'une loi permettant la refondation de notre politique d'asile et d'immigration. Afin d'améliorer les procédures de reconduite et de renforcer les contrôles aux frontières, un **ambassadeur chargé de développer des « accords bilatéraux migratoires » sera nommé dès demain en Conseil des ministres.** Une mission sur l'intégration des migrants sera par ailleurs confiée au député Vincent Taché.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, **le budget du ministère de l'Intérieur restera prioritaire en 2018 et augmentera de 7 % avec la création de 10 000 emplois sur la durée du quinquennat.**

## **2/ Favoriser la modernisation et la transformation des territoires par :**

- la mise en œuvre dans tous les territoires des réformes du travail, de l'assurance chômage et de **la formation professionnelle à laquelle un budget de 15 Mds d'euros sera consacré sur le quinquennat** (10 Mds en direction des chômeurs de longue durée et 5 Mds en direction des jeunes éloignés de l'emploi) ;
- **le maintien des contrats aidés lorsqu'ils donnent lieu à une qualification et qu'ils sont sur les priorités définies par le Gouvernement** (accompagnement des élèves en situation de handicap, urgence sanitaire et sociale, l'outre-mer, les communes rurales). **Afin d'éviter des « sorties sèches » pour ses bénéficiaires actuels, les Préfets mettront en œuvre des plans d'accompagnement** qui permettront de leur donner la priorité en terme de formation professionnelle. Cette logique sera renforcée grâce à une mission confiée à J.-M. BORELLO, président du groupe SOS, pour repenser les dispositifs d'insertion ;
- **la réforme de la politique de logement.** Jusqu'à présent, nous avons en France subventionné la demande, via des aides personnelles au logement qui ont largement été captées par les propriétaires. Le résultat, c'est « *40 milliards de dépense [par an] et 4 millions de mal logés* ». Il faut changer de stratégie et provoquer un « *choc d'offre* » pour une baisse du prix des loyers en mobilisant le foncier, en simplifiant les normes d'urbanisme et en réduisant les délais de recours ;
- **l'accompagnement des territoires et la mobilisation de tous les acteurs pour favoriser la transition** écologique dans l'ensemble des secteurs économiques par le biais des contrats de transition écologique qui seront prochainement mis en place ;
- **la tenue des assises de la mobilité le 19 septembre prochain réunissant l'ensemble des acteurs de la mobilité.** Elles permettront de faire ressortir une approche territorialisée des transports pour « *sortir d'une logique de financement de grands projets qu'on accumule pour une logique (...) de solutions de mobilité sur le terrain* » ;
- **la mise en place, dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, d'un plan de transformation agricole** dont le premier point d'étape se fera courant octobre afin de restaurer la fiabilité de toutes les filières agricoles et de revoir le partage de la valeur ajoutée en leur sein, mais également de réconcilier l'agriculture et l'écologie, et de changer en profondeur le modèle productif ;

## **3/ Refonder l'action de l'Etat dans les territoires par :**

- **une nouvelle feuille de route et un calendrier accéléré pour le projet du Grand Paris** après la tenue d'une réunion rassemblant tous les acteurs à la mi-octobre ;
- **un nouveau plan volontariste pour les quartiers de la politique de la ville** sera prochainement présenté ;
- **la mise en place de l'agence nationale de la cohésion des territoires** qui permettra de soutenir les territoires dans la mise en place de leurs projets ;

- la définition et la mise en place d'une feuille de route pour chaque territoire ultramarin dans le cadre des assises de l'Outre-mer ;
- la mise en place en 2018 de contrats financiers entre l'Etat et les collectivités pour éviter de procéder à l'avenir par baisse brutale des dotations.

### « Rendez-vous de Grenelle » : le chômage au plus bas depuis 2012, la hausse des emplois salariés privés se renforce

[Contexte : aujourd'hui s'est tenu au Ministère du travail la [première édition des Rendez-Vous de Grenelle](#). Lors de ces rendez-vous, qui ont vocation à se substituer au commentaire mensuel des statistiques de Pôle emploi, la ministre du Travail procèdera à une analyse approfondie de la situation du marché du travail.]

**Le Gouvernement a fait le choix de ne plus commenter le chiffre du nombre de demandeurs d'emploi publié chaque mois par Pôle Emploi.** En raison de sa périodicité mensuelle, cette statistique est très volatile (notamment du fait de la fluctuation des inscriptions à Pôle Emploi) et ne reflète pas les tendances de fond de l'évolution du marché du travail. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas utilisée dans les comparaisons internationales, qui se basent plutôt sur le taux de chômage tel que défini par le BIT, et publié chaque trimestre par l'Insee. **C'est ce taux de chômage trimestriel, permettant la comparaison internationale et la mise en perspective, que la ministre du Travail commentera désormais.**

Mais le taux de chômage n'est pas le seul indicateur qui doit être regardé. Le dynamisme des créations d'emploi ou d'entreprises, l'évolution des salaires ou de la qualité de l'emploi constituent autant d'informations qu'il faut savoir interpréter pour donner du sens aux chiffres de l'emploi. **Aussi la ministre du Travail a-t-elle fait le choix d'un rendez-vous trimestriel, « les rendez-vous de Grenelle », pour apporter au débat public un diagnostic complet et robuste de la situation du marché du travail,** de la conjoncture et des perspectives d'évolution, fondé sur l'analyse d'une quarantaine d'indicateurs.

**Ce choix fait aussi écho à la volonté du Gouvernement d'inscrire son action de transformation dans le temps long.** Conformément à l'objectif porté par E. Macron et E. Philippe, cette transformation vise à sortir le pays du chômage de masse. Parce que ces transformations sont profondes, elles ne sauraient produire des effets immédiatement.

**Pour le 2ème trimestre, 5 faits saillants caractérisent la situation du marché du travail en France :**

- **au 2<sup>ème</sup> trimestre, la progression de l'emploi salarié privé se renforce,** et confirme la bonne dynamique enclenchée depuis 2015. 91 700 emplois salariés ont été créés dans le secteur privé par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Sur 1 an, on compte 291 000 nouveaux emplois ;
- **tous les secteurs sont concernés par l'amélioration de l'emploi salarié privé.** Les créations nettes d'emploi concernent principalement les services marchands hors intérim (+52 300 postes), mais aussi par l'intérim (+27 700 postes) ;
- **le taux de chômage continue à se replier, et continue à baisser au 2<sup>ème</sup> trimestre.** Il recule de 0,1 point. Il s'établit, au sens du BIT, à 9,5 % de la population active ;
- **les salaires réels rebondissent légèrement ;**

- **les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont en nette augmentation** (+3,6 % par rapport au premier trimestre, +7,9 % sur un an), **en particulier les embauches en CDI** (+ 12,2 % de CDI sur un an).

**En France, l'environnement économique est favorable. La croissance du PIB a été de 0,5 % pour le troisième trimestre consécutif.**

### **Cession de titres d'ENGIE par l'Agence des Participations de l'Etat : une opération réussie, destinée à financer l'innovation**

*[Contexte : l'Agence des Participations de l'Etat (APE) a réalisé ce jour une cession de titres ENGIE pour un montant total de 1,53 Mds €, correspondant à la cession d'une participation d'environ 4,5 % du capital de l'entreprise.]*

**Le Gouvernement se félicite du succès de cette opération**, qui s'inscrit « *dans le cadre d'une gestion dynamique du portefeuille de l'Etat actionnaire, respectueuse de ses intérêts patrimoniaux et stratégiques* » (B. Le Maire, CP, 05/09/2017).

**Elle est la première étape d'un plan de cessions d'actifs destiné à alimenter le fonds pour l'innovation**, voulu par le président de la République, dès que celui-ci sera constitué.

*« Cette cession d'actifs s'inscrit pleinement dans la politique du Gouvernement : gérer de manière plus active les participations de l'Etat pour employer ces ressources là où elles seront les plus utiles. En l'occurrence mieux financer l'innovation en préservant l'influence que l'Etat exerce au sein d'ENGIE. » (ibid.).*

*« L'Etat reste l'actionnaire de référence du groupe ENGIE et demeure pleinement engagé aux côtés de l'entreprise pour l'accompagner dans la mise en œuvre du plan de transformation du groupe, qui a été annoncé en 2016. L'Etat réaffirme son entière confiance dans le management et les salariés d'ENGIE » (ibid.).*